

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DES INTÉRÊTS DÉMOCRATIQUES ET DU PROGRÈS SOCIAL.

Prix d'abonnement: 3 mois, 8 fr.; 6 mois, 15 fr.; Un an, 30 fr.; Rhône, 10 fr.; 19 fr.; 36 fr.; Département, 12 fr.; 22 fr.; 40 fr.

Le Peuple Souverain donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, et à Paris, chez LEBOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46.

Les Annonces se paient 25 c., et les Réclames 40 c. la ligne.

Lyon, le 4 Nivôse an LVII.

(De l'ère chrétienne, 24 décembre 1848.)

Les assises.

Le Peuple Souverain a comparu aujourd'hui devant les assises; nous avons reçu le baptême de la persécution.

C'est le premier procès de presse depuis l'avènement du gouvernement républicain; il était naturel que l'organe de la démocratie lyonnaise fut la première victime désignée aux vengeances réactionnaires.

Notre cause, qui devait être jugée à neuf heures du matin, a été remise d'abord à deux heures après midi et n'a pu définitivement se plaider qu'à trois heures et demie.

Mais avant de nous occuper de nous, merci mille fois et du fond du cœur à la démocratie, dont les nombreux délégués ont rempli l'étroite enceinte réservée au public, depuis neuf heures du matin jusqu'à sept heures du soir, sans se laisser vaincre ni par l'ennui de l'attente, ni par la fatigue, ni par une chaleur suffocante. Merci à ces braves travailleurs, qui ont compris que notre cause était la leur, qui nous ont soutenus et encouragés de leur présence, de leurs regards, de leurs sympathies; nous n'avions jamais douté d'eux, mais nous avons aujourd'hui contracté une obligation nouvelle, de consacrer à la défense de leurs intérêts tout ce que le ciel nous a donné de force, de courage et d'énergie.

Merci à nos éloquents, à nos sincères et chaleureux défenseurs, les citoyens Juif et Morellet, qui ont su résoudre ce rare et difficile problème d'anéantir l'accusation dans un procès politique, sans que la défense fit abandon d'aucun de ses principes.

Nous renouons à décrire l'effet produit par le magnifique plaidoyer du citoyen Juif, il a fallu toute l'influence de nos amis et l'admirable intelligence de la démocratie pour comprimer les applaudissements toujours prêts à éclater.

Devons nous parler du réquisitoire de M. l'avocat-général?

Dans ses considérations générales, pris en flagrant délit de plagiat pâle et servile sur un réquisitoire du trop célèbre Belart, daté de 1823, le citoyen Loyson avait vu s'écrouler tout l'échafaudage de son système accusateur devant la foudroyante réponse de notre habile défenseur. Abandonnant en quelque sorte le seul et véritable point du procès, l'appréciation des articles incriminés, il démasqua, comme artillerie de réserve, sa haine et son indignation contre les tendances socialistes du journal.

Nous avons accepté comme juge le jury monarchique et privilégié des censitaires à 200 fr. En incriminant nos espérances de progrès et nos préférences démocratiques, c'était transformer une question de faits en question de principes et nous livrer, nous, hommes de doctrines sociales, aux rancunes de l'ancien ordre de choses.

Le citoyen Morellet rétablit victorieusement la cause sur son véritable terrain et son improvisation sincère, honnête et loyale, aurait triomphé sans aucun doute des antipathies que le Peuple

Souverain pouvait rencontrer chez quelques-uns des citoyens jurés, si notre directeur gérant, le citoyen Faurès, n'avait préféré aux chances d'un acquittement l'occasion de faire, avec une vive et profonde émotion, une profession de foi socialiste et de proclamer solennellement en face du tribunal qui juge les hommes, et de Dieu qui jugera les juges, son dévouement inébranlable à la République démocratique et sociale.

Accusé pour deux articles, un seul a été reconnu coupable et le citoyen Faurès a été condamné par la cour, au minimum de la peine: un mois de prison et 150 fr. d'amende.

L'avocat général Loyson triomphait déjà dans la haine qu'il avait avouée pour notre journal, lorsque, séance tenante, le citoyen Morellet a fait constater dans la procédure un fait de nullité, qui doit nécessairement entraîner la cassation de l'arrêt.

C'est donc une partie remise, nous recommencerons la lutte, car lorsqu'il s'agit de ses principes, le Peuple Souverain, encore plein de vie et de force, confiant dans la justice de la cause dont il a embrassé la défense, puisera une nouvelle énergie dans les persécutions qu'une magistrature tracassière ne manquera pas de lui susciter; et si plus tard, accablé sous les condamnations et les procès, l'ennemi lui proposait une transaction quelconque, il saurait répondre comme Cambronne:

MEURT ET NE SE REND PAS.

GRANDE FAUTE, ÉTRANGE AVEUGLEMENT.

Ce qui frappe le plus dans la Constitution du ministère nouveau, c'est son manque d'homogénéité. Qu'y a-t-il de commun entre le citoyen Louis Bonaparte et les citoyens Malleville et Rebillot? L'un prisonnier, les autres agents de la gédie: entre Louis Bonaparte et le citoyen Falloux? l'un, l'auteur des idées napoléoniennes; l'autre, autogoniste; entre le citoyen Louis Bonaparte et le citoyen Rulhières? l'un le conspirateur, l'autre, le mitrailleur!

Ce sont là des impossibilités. Mais qui donc trompe-t-on? Quel est le dupeur, quel est le dupé? Le citoyen Bonaparte sert-il de marche-pied à d'ambitieuses vanités, de manteau à de coupables espérances?

Les citoyens Rebillot, Malleville, Rulhières, Falloux sont-ils des mannequins dont le citoyen Bonaparte tirera les ficelles au gré de ses desirs personnels?

Que veut enfin le citoyen Bonaparte?

Autrefois, le conspirateur de Strasbourg et de Boulogne voulait l'Empire; plus sage aujourd'hui, il saura sans doute consolider la République. Mais les citoyens Rulhières, Malleville, Falloux et Rebillot peuvent-ils vouloir de la République? La réponse ne saurait être douteuse. Un tel président doit user un tel ministère, ou bien un tel ministère doit user un tel président. Ce sont là des anomalies, des impossibilités.

Le public ne s'y méprend pas et il fâcheux de le dire, ceci n'est pas pris au sérieux: le citoyen Bonaparte, l' élu de près de six millions de voix, pouvait grandir encore par la création d'un ministère vraiment national, par un ministère compacte et homogène qui eût satisfait à la fois bonapartistes et républicains. La chambre en présentait tous les éléments, le citoyen Bonaparte a mieux aimé épouser la réaction. Quelle est la sottise pensée du citoyen Bonaparte? nous l'ignorons. Nous

sommes de ceux qui croyons à l'intelligence du citoyen Bonaparte; il y a donc chez lui parti pris, opinion arrêtée. S'il croit faire rétrograder la Révolution, qu'il y prenne garde, la France n'a pas entendu se jeter au milieu des convulsions politiques pour opérer un simple changement de maître.

La France veut le progrès, la France veut l'ordre, mais elle veut aussi la liberté, mais elle veut aussi de la dignité au dehors, de la franchise au dedans, et la confiance ne renaitra qu'à la condition que satisfaction sera donnée à ces divers principes. Le citoyen Bonaparte a en lui tous les éléments de succès; qu'il reste fidèle à son origine et l'avenir lui est assuré, non un avenir impérial, mais un avenir de gloire nouvelle tout aussi enviable que celle dont l'auréole ceint le souvenir de son oncle. Mais, nous le disons avec la plus intime conviction, si le citoyen Bonaparte veut lutter contre les tendances de la majorité nationale, il verra jour à jour tous ses amis de la vieille s'éloigner de lui; il verra jour à jour se reconstituer une opposition unie, compacte, forte, intelligente des besoins du pays, et d'autant plus active, qu'elle trouvera un appui certain et une sympathie empressée dans la déception générale. Nous le répétons, le citoyen Bonaparte doit songer à créer un ministère possible; car celui qui l'entoure aujourd'hui n'est pas né viable.

Le bouffon de tous les régimes.

On ne peut guère, en vérité, avoir l'esprit constamment tendu vers les hautes questions de la politique et du socialisme. Il faut bien que, dans ce monde, les événements les plus graves aient aussi leur côté plaisant, afin qu'on puisse les envisager sous ce point de vue, lorsqu'on est prédisposé à l'illuminisme. Ainsi, les hommes que la révolution de Février a surpris au milieu de leur extase monarchique, peuvent très bien faire opposition à cette galerie de vigoureux révolutionnaires que les royalistes ont vu surgir avec effroi, et dont ils ont eu raison par la violence et la perfidie. Parmi ces illustres comiques du drame du 24 Février, le plus bouffon, le plus amusant, le plus excentrique, le plus audacieux, le plus subtil, le plus bouffon, en un mot, c'est le bouffon de tous les régimes, l'ex-marquis, ou soi-disant tel, de la Paillette, le grand Dumas, enfin, qui daigne s'appeler Alexandre comme l'illustre vainqueur de Darius.

Saute marquis! saute pour le duc de Bordeaux! saute pour Louis-Philippe! saute pour le duc d'Orléans! saute pour le duc de Montpensier! saute pour la réforme! saute pour la République! saute pour Louis Bonaparte! saute pour tout le monde!!!

Et, de fait, l'illustre marquis a exécuté toutes les pirouettes que nous venons de dire, sans balancier et avec un admirable succès. On l'a vu ramper tour à tour devant toute idole dorée et brodée; on l'a vu crier: Vive la réforme! on l'a vu à l'enterrement des victimes de Février, en grand uniforme de commandant de la garde nationale de Saint-Germain, lui qui, six semaines auparavant, s'écriait en plein tribunal: Moi, moi, marquis de la Paillette, l'ami particulier de monseigneur le duc de Montpensier.

On n'a pas oublié, d'ailleurs, sa fameuse scène de la cour d'assises de Rouen. Témoin dans l'affaire Beauvallon, le président lui demande son état: — Auteur dramatique, répond le grand homme, si je n'étais dans la patrie de Corneille!

Feuilleton du Peuple Souverain.

REVUE THÉÂTRALE.

GRAND-THÉÂTRE: 1^{er} début de madame Steiner-Beaucé; — Mlle Gladie; — la seconde basse et la première dugazon; — le Jupon enchanté. — CÉLESTINS: les Sept Péchés capitaux; — les acteurs.

Nous venons d'assister à la représentation la plus remarquable que nous aient donnée depuis longtemps les théâtres de Lyon; notre main tremble encore des bravos que nous arrache le duo final de la Favorite. Le premier début de Mad. Steiner-Beaucé datera à l'avenir dans les annales scéniques de Lyon.

Nous ne craignons pas de le proclamer, le quatrième acte de la Favorite, chanté comme il l'a été aujourd'hui, est une nouveauté, même par ceux qui l'ont entendu dans les jours de gloire de Mad. Stolz et dans les meilleures soirées de Mad. Widmann. Duprat était en voix, le voisinage d'une artiste digne de lui l'électrisait; le public entraîné lui-même dans cet élan d'inspiration et d'harmonie, ne pouvait maîtriser son admiration, et chaque phrase musicale était interrompue par les bravos et les trépignements. Non, l'art n'est pas mort, non, le théâtre ne périra pas puisqu'il suffit de deux talents, de deux âmes chaleureuses et sympathiques pour rallumer aussi ardent, aussi expansif, le feu sacré chez un public qui on croit blasé et indifférent.

Voilà des bonnes soirées assurées aux hommes qui aiment et sentent la musique, voilà de bonnes recettes pour la caisse des pauvres artistes, voilà un démenti donné à tous les mauvais prophètes qui désespéraient de l'avenir; nous, dont la fibre artistique est trop violemment surexcitée dans ce moment, nous nous défions du jugement que nous pourrions porter sur Mad. Steiner-Beaucé; nous n'aurons cependant ni à nous amender ni à revenir sur une opinion émise en disant dès aujourd'hui, que sa voix puissante dans les notes graves, légère et limpide dans les notes aiguës, participe autant du mezzo soprano que du contralto, et lui permet d'aborder avec un égal succès les rôles de Stolz et la plupart de ceux de Falcon.

Le public s'inquiète peu des clauses de tel ou tel engagement; l'emploi doublé des fortes chanteuses n'a jamais eu pour excuse que l'impossibilité de trouver dans un même organe les notes aiguës du rôle d'Alice et de

Valentine, en même temps que les notes graves de la Favorite, d'Odette ou de la Reine de Chypre; si par un hasard heureux et providentiel, la même voix peut suffire à la double tâche, le devoir de toute administration intelligente est de monter tout ouvrage nouveau ou reprise avec tous ses éléments de succès: nous espérons donc avoir incessamment les Huguenots, la Juive et Robert, même avec un ensemble qui nous récompensera de l'indulgence que nous avons apportée dans nos jugements.

Avec Duprat, Beval, Fichat, Mmes Beaucé et Provost, tout le répertoire est accessible aux artistes sociétaires, et pour peu que chacun y mette de bon vouloir et de zèle, la direction non-seulement aura bien mérité du public, mais la misère, l'affreuse misère sera vaincue et l'avenir sera sauvé.

Nous ajoutons, pour la forme seulement, que la débutante a été rappelée, et nous invitons nos lecteurs, non pas à venir juger l'épreuve des débuts qui lui restent à faire, mais à venir consacrer le jugement que nous en portons dès aujourd'hui. La plume roule entre nos doigts avec une facilité extrême, quand nous avons de bonnes nouvelles à annoncer et des choses agréables à dire; mais notre embarras est grand et les mots arrivent difficilement quand nous avons, en historien fidèle, à rendre compte de toute autre chose que d'un succès. La soirée de lundi dernier a été néfaste; il s'agissait de décider du sort de deux artistes, une seconde basse et une première dugazon. Le premier, dans le rôle, quelque peu mais, de Bijo du Postillon de Lonjumeau, semblait avoir désarmé la critique par son air de simplicité et de bonhomie, la voix avait paru suffisante; l'autre, épreuve avait lieu pour la Châtelaine, et avouons qu'il avait à lutter contre des souvenirs bien redoutables: c'était un des rôles favoris de Barrielle. On se rappelle encore la verve quelquefois outrée, mais toujours franche et naturelle, et surtout l'organe si pur, si sonore de ce chanteur dans ses bons jours: bien d'autres encore échoueront à l'œuvre, si le public a la prétention de retrouver un second Barrielle. Quant à la dugazon, le public, qui dans ses exigences a parfois raison, demande pour cet emploi fraîcheur, beauté, espièglerie ou tout au moins la monnaie de ces qualités là, il faut aussi un talent jeune et souple, qui tienne à la fois et de la soubrette et de la chanteuse à roudades; nous avions supposé d'abord que c'était pour manquer de quelques-unes de ces qualités que la débutante n'avait pas réussi, sa voix nous avait semblé sourde dans le médium, et criarde dans le haut; nous avions cru remarquer encore quelques autres imperfections auxquelles nous étions tenté d'attribuer sa

chute, lorsqu'une autre explication plus galante et plus plausible nous a été donnée; et comme c'est une petite histoire fantastique, une espèce de conte d'Hoffmann, nous voulons en faire profiter nos lecteurs:

Il existe, dit-on, au fond du magasin du costumier du Grand-Théâtre, un vêtement funeste, un jupon enchanté, nouvelle tunique de Nessus. La malheureuse victime qui la revêt ne s'agit pas, ne brûle pas en scène, sans cela, hélas! nous en conseillerions l'usage à la plus belle de nos chanteuses; les fureurs suscitées par le jupon fatal ne sont pas pour l'actrice qui a en le malheur de s'en parer, mais pour le public qui se met à trouver le nez trop fort, la jambe mal faite ou la note fautive, il siffle sans pitié ni miséricorde.

Soyez sûrs maintenant, quand une chanteuse tombera, que c'est qu'elle aura endossé le fameux jupon du Châlet.

Pour régler tous nos comptes avec le Grand-Théâtre, constatons le succès d'une jeune danseuse, nommée Gladie, qui s'est fait applaudir dans les deux pas qu'elle danse dans Giselle. Cette artiste manque un peu de taille, les poses du buste, le maintien des bras laisse encore à désirer, mais les pieds sont ravissants, et le pas est exécuté avec une netteté et une vigueur qui nous promettent une bonne et jolie danseuse de plus.

C'est arriver bien tard, aujourd'hui dimanche, pour raconter la représentation de lundi dernier, aux Célestins; tout le monde sait déjà quels succès et légitimes succès ont obtenu les Sept Péchés Capitaux. Il n'y a vraiment qu'à parler avec ces messieurs et ces dames, et à nos reproches de la veille, ils répondent par leur succès du lendemain; nous les avons accusés de négligence et d'un peu de paresse, ils se sont vengés en nous donnant une des meilleures représentations que nous ayons eues à juger depuis bien longtemps. Il faut renoncer à donner l'analyse de la pièce qui est à la fois un drame, un vaudeville et une comédie; il s'agit là encore une fois, d'une orpheline dont la naissance ne peut être avouée sans causer la mort ou le déshonneur de sa mère; c'est toujours le même thème avec des variations différentes; mais l'intrigue n'est ici que le prétexte; et l'ouvrage est tout entier, ainsi que son titre l'indique, dans le développement de sept caractères, qui nous représentent les sept affreux péchés, cause de la damnation éternelle de tant de pauvres humains. Avec une troupe aussi complète et aussi recommandable que celle des Célestins, il est facile de comprendre que les sept types ont pu trouver d'habiles interprètes. Genin, dans la Colère, servi par toute la puissance de ses moyens, a retrouvé les bravos d'un public qui ne l'oublie pas, malgré l'éclipse de

Pure modestie de sa part, comme bien on pense, car il s'estime de beaucoup au-dessus de l'auteur du *Cid*.

Interrogé sur la moralité de ces individus, les Beauvallon, d'Esqueville et consorts, presque tous chevaliers d'industrie, escrocs de profession, et reconnus successivement coupables de faux et de quasi-assassinat, il répond que ces messieurs sont de parfaits gentleman.

Enfin, après la révolution de Février, le roman anti-historique, ce que M. Dumas appelait lui-même sa *marchandise*, étant tombé au-dessous du cours, notre homme pensa à vendre la politique. Puis il voulait devenir représentant dans le département de la Seine, et ensuite dans celui de l'Yonne. Mais les lecteurs des tristes inventions qu'il avait débitées sous le nom de feuilletons-romans, n'eurent pas assez confiance dans Monte-Cristo pour l'envoyer à l'Assemblée, et M. Dumas resta marquis comme devant.

Cependant, à toutes ces comédies, à toutes ces farces, à toutes ces parades, il fallait un épilogue, mais quelque chose de superlatif, d'ébouriffant, de merveilleux. L'épilogue demandé nous a été servi par l'illustre bouffon, devenu bonapartiste de la veille, le lendemain du succès.

Cet épilogue consiste simplement dans une lettre que le ci-devant marquis vient d'adresser à celui qu'il nomme le prince Louis Bonaparte, par l'entremise d'un journal d'écoliers, inconnu sous le nom d'*Événement*.

« Prince, s'écrit l'ex-marquis, vous allez présider aux destinées de la République, par la grâce d'une constitution émanée comme vous du suffrage universel; cette Constitution abolit tous les titres et les distinctions nobiliaires, mais vous ne vous en appellerez pas moins prince, comme moi marquis, et vous témoignerez ainsi par une petite chose de votre respect pour la Constitution. »

Continuant ses conseils, l'ex-marquis désigne pour la vice-présidence le citoyen Lamartine qui, candidat à la présidence, a obtenu, sur sept millions de suffrages, dix mille voix au plus. Il veut que l'ex-duc d'Aumale soit gouverneur de l'Algérie et l'ex-prince de Joinville grand-amiral de France. Quant au ci-devant comte de Paris, il n'en parle pas, mais plus tard on trouvera bien moyen d'en faire quelque chose.

Telle est la dernière piquette accomplie par le grand Dumas, Dumas Alexandre, Dumas Monte-Christo, Dumas d'Artagnan, Dumas le mousquetaire, Dumas le magnétiseur, décoré de Juillet, décoré de la Légion d'Honneur, décoré d'Espagne, décoré de la Belgique, décoré du grand-cordon de Monaco, décoré de Westphalie, de Lucques, de Naples, de Constantinople, du Chili, de la Mésopotamie, du Mississippi et de beaucoup d'autres lieux, marquis de toutes les Pailletteries de France et de Navarre, le bouffon de tous les régimes!

Qu'on se le dise!

Le premier pas.

Il faudrait remonter aux premiers jours d'août 1830, pour trouver, dans la première proclamation de l'ex-roi Louis-Philippe, un document dont l'importance égalât celle du discours prononcé mercredi dernier par le président qui vient de se donner la République française.

Si nos souvenirs ne nous trompent point, la Révolution de 1830 était du moins traitée de glorieuse par les gens qui en profitaient : c'étaient les glorieuses journées, le glorieux événement; on avait au moins le courage de sa reconnaissance. La Révolution de Février n'a pas tant de bonheur; on voit bien que c'est un fâcheux accident pour les monarchiens qui viennent de ressaisir le pouvoir; mais en admettant même la fiction parlementaire qui laisse aux ministres la responsabilité des actes et paroles du chef du pouvoir exécutif, le citoyen Bonaparte qui doit à la République et sa rentrée en France, et le retour de sa nombreuse famille et la plus haute, la plus glorieuse dignité qu'un homme puisse ambitionner, a poussé trop loin la condescendance pour son entourage, en marchant ainsi ses hommages et l'expression de sa gratitude à notre Révolution républicaine.

quelque rôle moins bien approprié à son talent. L'affiche portait que le rôle de la Luxure serait rempli par Bondois; est-ce à cette annonce qu'il faut attribuer le nombre considérable de dames que nous avons remarquées à la première représentation? Ajoutons que les maris ont applaudi et que dans ce personnage assez peu intéressant, l'artiste est resté ce qu'il est toujours : homme de talent, de bon goût et de distinction. Deux rôles épisodiques, la Gourmandise et la Paresse, servent d'intermèdes à l'action sérieuse qui se déroule. Poirier est d'une nonchalance à vous démancher les mâchoires, et Lambert vous fait venir l'eau à la bouche quand il nous initie à son ingénieux procédé pour préparer les olives. Mme Ballauri, toujours belle, toujours dramatique, a nuancé avec un remarquable talent les combats de l'amour, de la pitié filiale et de la tendresse maternelle contre l'Ambition dont elle est le symbole.

Dupré dans l'Avarice, malgré les vcrasants souvenirs de Cossard l'homme de Molière, et de Bouffé, du père Grandès, a su se faire écouter et parfois applaudir.

Mme Lefebvre, dans un rôle qui n'est qu'intéressant, a su donner à des phrases ingénues et à des tirades élogiques, une couleur, un parfum de poésie mélancolique qui ont grandement contribué au succès général; dans une scène où l'aveu du mystère qu'elle a surpris, est prêt à s'échapper de ses lèvres, elle a des mots coupés, des réticences soudaines qui sentent leur haute et bonne comédie.

J'ai réservé pour le dernier, et non sans dessein, le rôle de l'Envie; c'est le rôle capital de la pièce, c'est le trait de la femme, épouvantable et très complètement développé. Ce n'est pas là encore notre seul motif. Dis-moi, dernier, à propos de notre petite danseuse espagnole, Maniguita, nous parlions de son talent oublié; c'est aujourd'hui le tour du mérite méconnu; cette tâche, nous revient de droit, et nous n'y voulons pas faillir; ce rôle est rempli, et rempli d'une façon très supérieure par Mme Poirier, que le public a trop souvent l'occasion de ne juger que sur des rôles ingrats et insignifiants. L'indignation pour le personnage se traduit parfois en indifférence en un équilibre même pour l'artiste, et quand plusieurs années s'écoulaient sans que l'acteur ait pu prouver qu'il était bon à autre chose qu'à porter une robe à queue ou un habit brodé, le public le condamnait faute de patience pour le juger.

C'est un peu l'histoire de Mme Poirier; ajoutons que l'inattention du public se traduit à la longue chez l'artiste en découragement et en apathie, à moins qu'il ne lui arrive un rôle et un succès comme celui dont nous parlons dans les *Sept péchés capitaux*. Enfin, madame Poirier est trop bien dans le rôle de l'Envie, et son mari a trop bien réussi dans celui de la nonchalante Paresse pour qu'à l'avenir chacun ne garde pas le sein.

Les costumes sont d'une richesse magnifique; trois décors habilement assemblés donnent à l'ouvrage un air de nouveauté auquel n'est pas habitué le public des Célestins. En somme, la pièce de Denery et d'Anicet Bourgeois est un succès presque littéraire, un grand succès d'acteurs, et sera, nous l'espérons, un long succès d'argent.

Il n'est question que de plaies à fermer, d'ordre à raffermir, de paix à ramener; comme si le but unique de nos gouvernants à l'avenir devait être de raffermir tout ce qui a été ébranlé!

Le président paraît compter sur un accord parfait entre son ministère et la majorité de l'Assemblée nationale; mais n'a-t-il pas violé toutes les lois d'harmonie gouvernementale, en confiant exclusivement les portefeuilles à cette coterie de la rue de Poitiers qui vient d'essayer, il y a quelques jours à peine, un échec si éclatant dans le vote pour la présidence de l'Assemblée; nous avions bien lu dans les feuilles royalistes que la réaction s'appliquait tous les millions de voix accordés au nom de Napoléon, mais il nous répugnait de croire qu'un homme d'une intelligence même fort ordinaire, pût se laisser prendre à un piège si grossier, à d'aussi vaines illusions. La majorité de l'Assemblée nationale n'avait pas nos sympathies; nous l'avons souvent combattue; mais cette majorité était du moins républicaine, et les bans où le président est allé prendre ses ministres sont occupés par des monarchiens qui, Dieu merci, ne font pas encore la majorité.

Que diront maintenant les citoyens si nombreux qui ont voté pour Bonaparte en haine de Cavaignac, quand ils liront par quelle touchante effusion de douces paroles s'est relevé l'heureux accord qui paraît exister entre les deux rivaux?

Pour le peuple, il y avait deux hommes en Cavaignac: le frère de Godefroy, le fils du conventionnel, le républicain de la veille, comme ces messieurs disent; le peuple aimait celui-là, le peuple avait été le chercher au fond d'une de nos provinces d'Afrique, il l'avait appelé à Paris, l'avait nommé lieutenant-général et en avait fait un ministre de la guerre.

L'autre, l'homme de juin, le mitrailleur des socialistes, la dupe et l'instrument des réactionnaires, la démocratie l'avait maudit et chassé du pouvoir le jour du scrutin.

Le président a eu aussi à choisir entre les deux Cavaignac; au général républicain il ferme l'accès du pouvoir; dans sa personne il punit et venge les souvenirs de 1830 et de 1848. Mais pour l'homme de juin, pour le restaurateur à coups de canon des saines doctrines, il a des éloges emphatiques et de cordiales poignées de main.

Voilà ce que nous voyons de plus caractéristique dans la séance et dans le discours de mercredi, quant à l'effet généralement produit; nous ne serons pas accusés de partialité, si nous résumons notre compte-rendu par la phrase suivante extraite du *Journal des Débats*, la feuille la plus optimiste de tous les journaux passés, présents et futurs:

« La séance a été levée vers cinq heures; on lisait sur tous les visages les graves pensées qui préoccupaient tout le monde. »

Le ministère Barrot.

Il est un principe généralement admis, qu'il ne faut point créer des embarras à tout pouvoir naissant. Ce principe est vrai lorsqu'il s'agit d'hommes qui n'ont pas de longs antécédents et dont le passé ne dit pas ce que sera l'avenir. Mais ce principe est erroné lorsqu'il s'agit d'hommes dont le nom seul est une signification.

Eh bien! le ministère Bonaparte est une personification d'un système arrêté à l'avance.

Le citoyen Barrot n'est là que comme un porte-respect. Chacun rend justice à ses vertus privées, et, à ce titre, il donne au ministère un cachet de moralité.

« M. Barrot est un honnête homme, qualité qu'à la honte de notre temps il faut bien louer puisqu'elle est si rare. »

Ainsi s'exprimait, il y a dix ans, un illustre écrivain, le citoyen Cormenin. Mais le même moraliste ajoutait:

« M. Odilon Barrot, moitié homme de palais, moitié homme politique, il étudie peu ou lit peu, il médite beaucoup, n'a d'activité et ne veille que dans les hautes régions de la pensée. Ministre, il languirait et se laisserait surprendre dans l'application; il négligerait le détail et le courant des affaires, non pas qu'il y fût impropre, mais il y serait inattentif. »

Si ce portrait était vrai pour le citoyen Barrot à l'âge de 50 ans, à plus forte raison doit-il l'être, aujourd'hui qu'il touche presque à la soixantaine.

Le citoyen Barrot est altermoyeur par caractère et par éducation, il tient des défauts et des qualités de son père, républicain hésitant qui, après avoir voté à la Convention la déportation de Louis XVI et de sa famille dans une des îles les plus inaccessibles et sous la surveillance d'un corps de fédérés parisiens, accepta plus tard de Louis XVIII une place de juge de première instance au tribunal de la Seine, place qu'il dut résilier, en présence du scandale dont le menacèrent la plupart de ses collègues qui refusaient de l'accueillir parmi eux.

Le citoyen Barrot est un homme de la même trempe.

Sous la restauration, son libéralisme se montrait parfois douteux, et l'on parlait même des regrets touchants qu'il avait exprimés le 20 mars 1815, étant de service aux Tuileries comme garde national de la 11^e légion, au moment du départ de Louis XVIII.

Plus tard, le citoyen Barrot fut membre fondateur du Comité central des élections et de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*.

Là, comme partout, il se fit remarquer par ses fluctuations et ses hésitations constantes.

Plus tard, il accompagna Charles X dans ce long convoi de la royauté à travers la France, et comme s'il conservait quelques illusions d'espoir ou de crainte du retour de la monarchie déchue, il sollicita de Charles X un espèce de certificat de *bénéficiaire* que, s'il faut en croire l'auteur de *Deux ans de règne* (Louis-Philippe), M. de Schonen avait refusé, disant que leur conduite n'avait rien de l'approbation de la France.

Depuis lors, chacun connaît les fluctuations incessantes de la conduite personnelle du citoyen Barrot, et l'on dirait vraiment que le citoyen Bonaparte a personifié en lui ses propres incertitudes, si l'on ne trouvait la pensée intime du nouveau chef du pouvoir exécutif dans tout le personnel de son entourage. Le citoyen Falloux n'est certes pas un homme pris au hasard; le citoyen Falloux est l'ami intime du citoyen Montalembert, du citoyen Kerdrel, de l'abbé Blanc, c'est-à-dire de ces représentants du peuple qui dépendent dans l'Union religieuse le fruit de leurs méditations et dont la franchise l'emporta un jour par la bouche du citoyen Montalembert, répondant au citoyen Froussard, qui accusait les jésuites d'être de

mauvais citoyens: « Monsieur, je ne reconnais à personne le droit de se croire meilleur citoyen que moi, et je ne crains pas de déclarer que je suis jésuite. »

Ces paroles, textuellement rapportées par tous les journaux, n'ont jamais été démenties. Ainsi donc, il est bien avéré que les jésuites ont pris dans la personne du citoyen Falloux un consul du citoyen Bonaparte. Ainsi donc, l'Université va être de nouveau en butte à tous les tiraillements, à toutes les défiances qui signalèrent le ministère du citoyen Frayssinous. Nous allons voir renaître les beaux jours des diffamations, des insinuations, et tout ce cortège qui accompagne la présence des révérends pères; tout cela, nous le savons, ne pourra durer que quelques jours; mais combien de temps ne faudra-t-il pas, plus tard, pour réparer tout le mal que ces quelques jours auront fait dans l'Université.

C'est à l'Assemblée nationale à s'opposer dès les premiers pas à cette tentative d'envahissement; c'est à l'Assemblée nationale à se montrer gardienne vigilante de nos intérêts sacrés, car elle aussi a un noble mandat, car elle aussi appartient l'honneur d'être issue du vote universel, car elle aura, nous n'en doutons pas, le courage de ne pas considérer comme une menace le choix inintelligent qui a été fait par le général Rulhières, comme ministre de la guerre, du citoyen Rulhières, dont le nom rappelle avec lui les plus lugubres souvenirs, de ce général mitrailleur, devant l'impopularité duquel reculait Louis-Philippe et Guizot, dans le choix du général Rulhières, fladqué à la préfecture de police du colonel de gendarmerie Rebillot, il y a comme une menace du sabre, comme une pensée de régime impérial. Mais que le citoyen Bonaparte le comprenne bien, la France observe et attend!

La plaque de grand-aigle.

Le citoyen Bonaparte a commis un acte de haute vanité ou bien un acte de haute politique d'une importance grave, dans tous les cas une faute; on s'est demandé à quel titre le président élu de la République, portait sur sa poitrine, la plaque du grand-aigle. Sans doute, il a ce droit légal, mais à quel titre? Là est la question. Le citoyen Bonaparte a été honoré du titre de grand-aigle comme prince impérial; ce titre n'existe plus pour lui. N'eût-il pas été de bon goût de se dépouiller des droits que ce titre lui octroyait.

Involontairement ou volontairement, le citoyen Bonaparte veut être le prince. Qu'il y songe, les Républiques sont soupçonneuses et jalouses, et les popularités factices passent vite. Les souvenirs du général de l'armée d'Italie et du vainqueur de l'Europe ont été le grand électeur du citoyen Bonaparte, mais il n'a pas dû les millions de voix qui l'ont porté à la présidence aux souvenirs de l'Empire, bien loin de là. Les cris de vive la République qui ont accueilli son discours sont un avertissement significatif; l'Assemblée est républicaine, quoi qu'on en pense et qu'on en dise, et, par ce cri, elle a, nous le pensons, voulu rappeler au citoyen Bonaparte qu'il avait perdu l'avantage d'être prince pour avoir l'honneur d'être président d'une grande République.

Franchement, et dans l'intérêt de la tranquillité du pays, comme aussi dans son intérêt propre, nous engageons le citoyen Bonaparte à renoncer à ses prétentions impériales et à ses hochets vaniteux. Nous lui dirons aussi qu'il eût été de fort bon goût de témoigner de nouveau à l'Assemblée quelque gratitude de ce qu'elle lui a ouvert les portes de sa patrie et l'a mis ainsi à même de recevoir de la nation un témoignage aussi éclatant de sa confiance.

Enfin, nous lui ferons remarquer qu'il a été maladroit, sinon peu convenable, de rappeler à l'Assemblée, qu'il existait une telle et lui, des dissensions. Si le citoyen Bonaparte est l'auteur vrai de son discours, il a été mal inspiré; si ce discours est l'œuvre du conseil, il a été mal conseillé.

Les Quêteurs de places.

Les demandes de tout genre commencent à arriver des départements aux nouveaux dépositaires du pouvoir exécutif. Les organisateurs du mouvement électoral se croient en droit d'exiger beaucoup, après avoir tant donné; ce ne sera pas un des moindres embarras du citoyen Bonaparte à donner satisfaction à ses ambitions de toute classe et de toute catégorie. Chaque club départemental demande son préfet, son receveur général, ses receveurs particuliers, etc.... C'est une vraie tour de Babel de postulants, un vrai éte-toi de là que je m'y mette. Que le citoyen Bonaparte y prenne garde, il a promis de combattre la réaction et les utopistes. Nous prenons acte de ses promesses, les nominations insérées aujourd'hui dans le *Moniteur* nous font bien craindre qu'il ne se laisse dominer par la réaction, qui, elle aussi, est une véritable utopie. Disons-le bien franchement, le sort, l'avenir du citoyen Bonaparte sont liés à l'avenir de la République, mais la République n'est pas si intimement liée à son président qu'il put impunément remettre la France dans les mains des monarchistes de toutes les époques; la France veut l'ordre, mais elle ne veut pas sacrifier ses libertés, ses droits acquis. Il est surtout important, pour le citoyen Bonaparte, de ne pas laisser remettre en question l'existence des jésuites, et de ne pas jeter dans l'Université et dans tout le corps enseignant, la défiance et le découragement. Ceci est très sérieux; il ne faudra pas revenir d'un bond aux beaux jours des missions. Nous attendons des actes, pour nous montrer sévères, mais nous les attendons en sentinelles vigilantes.

De la puissance temporelle des Papes.

(Premier article.)

L'année qui vient de s'écouler sera mémorable à jamais dans les fastes de l'histoire, par les grandes révolutions qu'elle a vu commencer.

Depuis longtemps, un silence extraordinaire, précurseur de l'orage, planait sur le monde, et l'Europe semblait être dans l'attente de quelque grand événement.

Tout-à-coup, au fond de l'Italie, dans cette ville antique, si longtemps la capitale du monde, une parole puissante a retenti, disant: « Le monde a dormi trop longtemps, hommes-frères, réveillez-vous, levez-vous et marchez! »

C'était la voix du pontife chrétien, l'immortel Pie IX, c'était lui, dont la parole prophétique venait annoncer au monde, comme autrefois le Christ à la terre, que le temps était venu de faire un pas de plus dans le chemin de la vérité. Il venait dire aux nations de l'Italie, depuis si longtemps ensevelies dans

les langes du despotisme : « Lazare, sortez dehors ! » Et Lazare sortait vivant du tombeau.

C'est ainsi que Dieu sait diriger les efforts de ses serviteurs vers l'accomplissement de sa volonté, c'est ainsi qu'il tire sa louange de la bouche des enfants et la vérité de ceux-mêmes qui le haïssent et qui lui sont opposés.

La cour de Rome a été longtemps le bras droit du despotisme et l'ennemie du progrès, et la voici devenue la tête de ceux qui combattent pour la liberté, la porte du salut et l'espérance des opprimés.

Mais les voies de Dieu ne sont pas nos voies, et nul ne peut dire ce qu'il fera demain du marteau dont il se sert aujourd'hui pour briser la tyrannie et de la verge dont il a châtié les nations. Pie IX, après avoir ouvert la barrière à la révolution sociale, Pie IX, après avoir élevé si haut le *Labarum* de l'émancipation des peuples, Pie IX a douté de lui-même et regardé en arrière...

Nous avions espéré qu'après avoir proclamé si haut le principe de la liberté des peuples, il allait abdiquer sa puissance et déposer entre les mains de ses sujets cette couronne temporelle, qui doit paraître si lourde au front du vicaire de J.-C., lui qui ne porta jamais qu'une couronne d'épines; nous avions espéré que Pie IX, montrant aux princes de la terre l'exemple de la justice, leur dirait : « Le temps est venu d'émanciper les nations, ces couronnes que nous avons portées ne conviennent plus à nos têtes, imitez-moi, et rendons à tous les peuples leur souveraineté ! » Nous avons espéré que Pie IX, en se mettant à la tête du progrès, ne cesserait de marcher en avant, et Pie IX s'est arrêté... Il a voulu retenir la révolution, et la révolution l'a emporté, il a voulu se cramponner à sa puissance temporelle, et Dieu a retiré sa main, et Pie IX est tombé.

Qu'il nous soit permis d'espérer que ce n'est ici qu'un temps d'épreuves, qu'une leçon que Dieu donne aux rois dans la personne de son vicaire. La grande âme de Pie IX comprendra bientôt qu'elle n'est pas digne de lui, cette couronne que l'injustice et l'intrigue ont posée jadis sur la tête des papes; qu'elle n'est pas digne de lui, cette couronne qu'ont polluée tant de pontifes indignes, la honte de l'humanité; mais qu'une plus noble couronne est réservée à celui qui n'a pas hésité de renoncer aux grandeurs et aux vanités de la terre, pour redevenir, comme saint Pierre, le serviteur indigent de Jésus-Christ, l'apôtre du Christianisme, et pour mériter la couronne impérissable de l'immortalité. — Et alors, Pie IX verra les regards de ses enfants se tourner encore vers lui, parce qu'ils auront appris à le considérer non plus comme un maître, mais comme un frère.

Il fut un temps où la puissance temporelle des Papes fut, peut-être, un bonheur pour l'humanité quand le prestige de la royauté pouvait encore imposer aux nations; mais aujourd'hui que tous les trônes s'écroulent au souffle de la colère des peuples, Pie IX, chef spirituel de la chrétienté, Pie IX, sans autre autorité que sa puissance spirituelle est mille fois plus grand aux yeux du monde que Pie IX souverain des Etats de Rome.

Fasse le ciel que Pie IX sache repousser loin de lui les conseils perfides de quelques lâches flâteurs; plaise à Dieu qu'il ne consulte que son âme généreuse, et il n'hésitera pas un instant de déposer entre les mains de son peuple, sa puissance temporelle.

C'est alors qu'il pourra véritablement se dire le successeur des des Apôtres, et le représentant sur la terre de ce Jésus-Christ qui prit la fuite quand il sut qu'on voulait le faire roi; c'est alors qu'il sera vraiment digne de l'amour et du respect de tous les hommes, car il n'aura plus à partager son cœur entre les exigences de la politique et les vérités de l'Evangile.

Et que de maux n'a-t-elle pas attirés sur l'Eglise, cette puissance temporelle des Papes basée sur l'injustice et sur l'usurpation ! — N'est-il donc pas digne de Pie IX de renoncer à jamais, pour lui et pour ses successeurs, à une couronne qui a été pour tant de papes une pierre d'achoppement, et pour toute l'Eglise un scandale.

C'est ce que nous allons démontrer, en rappelant en peu de mots, l'histoire de la puissance temporelle des Papes.

Nouvelles d'Italie.

ROME, 15 décembre. — On lit dans la *Gazette de Rome* : « Le *Moniteur Toscan* du 13 courant annonce que, pendant que notre chambre des députés délibérait pour l'établissement d'un troisième pouvoir, le peuple parcourait les rues en criant : *A bas le pape, mort aux cardinaux !* »

« Nous pouvons assurer que le fait est faux. Nous saisissons la même occasion pour démentir une autre assertion erronée d'un journal de Bologne, qui assure que l'on n'a pas poursuivi l'assassin du comte Rossi. A peine le ministère eut-il en mains les rênes de l'Etat, qu'il donna les ordres nécessaires pour que le procès sur ce fait déplorable suivit le cours ordinaire de la justice et de l'information judiciaire. »

— Le comte Spaur, ministre de Bavière, l'un des auteurs principaux de la fuite du pape, s'est rendu à Gaète, où il a présenté à Sa Sainteté les lettres de créance, qui l'accréditent, en qualité de ministre d'Autriche, près le saint siège.

ANCONA, 13 décembre. — L'escadre Sarde a quitté notre port pour se rendre dans les eaux de Venise. Hier est arrivé, venant de Venise, le pyroscaphe *Roma*, commandant R. Castagnola. (Contemporaneo.)

ASSEMBLÉE NATIONALE. — SALLE DES PAS-PERDUS.

La commission chargée de faire la loi électorale, qui devait être nommée aujourd'hui, n'a pas pu l'être, les bureaux ne s'étant pas trouvés en nombre pour délibérer.

— Le général Rulhières a reçu ce matin tous les officiers généraux et supérieurs de la garnison de Paris.

— L'affluence est considérable à l'Elysée-National. Il est très difficile de pénétrer même dans les cours, tant l'hôtel est gardé par les troupes.

— Le président de la République a pour chef de cabinet le citoyen Mocquart, ancien avocat, et pour sous-chef, le citoyen d'Alembert.

Le citoyen Persigny est secrétaire particulier du citoyen Bonaparte.

— Le comité de l'intérieur a renouvelé ce matin son bureau. Les citoyens Crépu, Frichon aîné et Ledru (Côte-du-Nord),

ont été nommés président, vice-président et secrétaire. On a nommé ensuite une commission chargée de soutenir la discussion sur le projet d'assistance publique de la ville de Paris; elle se compose des citoyens Frichon aîné, (rapporteur), Crépu, Bernard, St-Romme, Oubignon, Chavail Dalbert, de Luynes et Ledru (Côte-du-Nord).

BOURSE DE PARIS DU 22 DÉCEMBRE.

Voici les principales différences à signaler dans la situation donnée par la Banque de France le 21 courant :

La réserve en numéraire, Paris et les provinces, augmente de 6 millions.

Les effets en retard provisoire auprès de bonnes maisons s'accroissent de 830,000 fr.

Ceux en souffrance conservent leur chiffre de 18 millions.

Les escomptes diminuent à Paris de 4 millions, mais ils augmentent d'autant dans les succursales.

Au passif, les billets en circulation ne varient pas.

Le Trésor public élève son crédit de 26 à 29 millions.

Les particuliers versent en comptes courants 2 millions de plus.

La position n'est pas mauvaise; les actions, laissées hier à 1,730, montent à 1,745; hausse, 25.

Le 5 p. 0/0, de 75 25, ouvre à 75 25 et finit à 76 25 fin courant, et 76 15 au comptant. C'est une hausse de 1 fr.

Le 3 p. 0/0, de 45 50, monte à 46 75 à terme comme au comptant. C'est une augmentation de 1 fr. 25.

Le chemin de fer d'Orléans fléchit de 5 fr. à 730.

Avignon-Marseille est stationnaire à 190. Le Nord perd 2 fr. à 388 75.

La baisse des fonds publics semble s'arrêter.

Actes Officiels.

Par arrêtés du 22 décembre, le président de la République a nommé :

Le citoyen Baroche, représentant du peuple, procureur-général à la cour d'appel de Paris, en remplacement du citoyen Corne.

Le citoyen Esnard-Tayer, membre de la commission municipale, blessé dans les journées de juin à la tête de son bataillon, directeur général des postes, en remplacement du citoyen Et. Arago.

Le citoyen Dubost, ancien administrateur des postes, est réintégré dans ses fonctions.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Paris, le 22 décembre 1848.

— Le général Montholon, le vrai compagnon fidèle de la captivité de Ste-Hélène, qui partagea aussi les ennuis de Ham, est, nous assure-t-on, plus que froidement accueilli par les jeunes amis du président, ou, comme continuent à le dire ces messieurs, du prince. Le cit. Montholon aurait voulu faire entendre des paroles d'honorable franchise; elles n'auraient point trouvé d'écho, et il se serait retiré. On signale aussi l'absence de quelques notabilités de l'empire, franchement sympathiques à la République, et qui trouveraient, depuis quelques jours, un accueil empressé dans les salons du faubourg St-Honoré.

— Il paraît à peu près certain que Louis-Napoléon Bonaparte présentera à la chambre, pour candidat à la vice-présidence, les citoyens Cavaignac, Ledru-Rollin et Raspail, qui ont obtenu le plus de voix après lui. C'est une bonne pensée dont nous le félicitons sincèrement, si elle se réalise, puisqu'elle rendrait au suffrage universel sa grande initiative, en rappelant en même temps à l'Assemblée nationale le respect qu'elle doit à cette grande expression de la souveraineté du peuple.

— Il n'est sorte de moyens qu'on ait employés dans les départements pour empêcher le succès des candidatures franchement républicaines. Les œuvres les plus viles et les plus infâmes ont été mises en jeu, les contes les plus absurdes ont été racontés à plaisir. Mais ce qui dépasse toute croyance, c'est qu'un pauvre paysan qui, avait franchement ses sympathies pour le citoyen Ledru-Rollin, auquel il destinait son suffrage, en ait été empêché à l'aide de cette ignoble plaisanterie. Voter pour Ledru-Rollin ! voter pour un g... qui n'a pas eu honte de faire entrer avec lui dans le gouvernement provisoire deux de ses maîtresses, Marie et Lamartine, qui mangeaient avec lui l'argent de nos impôts !

— Dans les nominations faites par le président de la République il semble s'être attaché à effacer l'appellation de citoyen. Quant au compte-rendu des séances de la chambre dans le *Moniteur*, rien n'est encore changé à cet égard. Ceci serait de peu d'importance sans les malicieuses allusions qu'on a trouvées dans certaines expressions du discours présidentiel.

— Il est question de la prochaine candidature du citoyen Marchal (Calvi), le socialiste, à la représentation nationale, sous la présidence du citoyen Bonaparte.

— On nous annonce que le président Bonaparte a fait remettre aux militaires préposés à la garde de l'Elysée-Bourbon dans la soirée du 20 décembre, une somme de 500 francs.

— Le président Bonaparte joue au Louis-Philippe; à part le rictus historique, l'élén de la majorité ne dédaigne pas la civique poignée de main, malgré ses airs incontestablement aristocratiques. Nous avons en effet appris, de la bouche même d'un ouvrier employé à compléter la clôture du palais présidentiel, qu'un de ses camarades ayant vu arriver le neveu de l'empereur dans l'attitude familière à celui-ci, s'empressa de crier : Vive Napoléon ! et que le président lui avait offert une poignée de main, loyalement acceptée, du reste.

Le président voulait-il remercier, dans cet ouvrier, son camarade de Ham, auquel il devait la liberté ? Nous ne demandons pas mieux que de le croire.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 20 décembre.

L'Assemblée entend encore divers rapports de pétitions. Le président Je réclame le silence pour entretenir l'Assemblée d'un projet de décret important; c'est celui relatif au service des pensions de retraite de l'instruction publique. Le ministre actuel et celui qui vient de quitter les affaires réclament un vote d'urgence, sans lequel le service des pensions pendant le quatrième trimestre, ne pourra être fait. Je vais consulter l'Assemblée.

L'Assemblée prononce l'urgence.

Le président lit l'article unique, ainsi conçu :

« Il est ouvert au ministre de l'instruction publique, sur l'exercice de 1848, un crédit extraordinaire de 132,768 fr., pour subvenir, pendant le 4^e trimestre, au paiement des pensions de retraite du service de l'instruction publique. — Adopté. »

Le président. Je vais consulter l'Assemblée sur l'ordre du jour de demain, samedi et mardi.

Dans les circonstances actuelles, il me paraît urgent que l'on prépare la loi organique électorale. (Oui, oui.) Je propose donc que demain l'Assemblée se réunisse dans ses bureaux, à deux heures, pour procéder à la nomination de la commission chargée de préparer la loi électorale.

Samedi, on se réunira encore dans les bureaux, à la même heure, pour terminer ce travail s'il ne l'était pas, et pour nommer une commission chargée de l'examen du projet de décret relatif aux avances à faire à l'agriculture.

Mardi, à deux heures, il y aura séance publique pour la discussion du projet de décret relatif à l'impôt sur le sel, de celui relatif aux travail dans les prisons et des autres projets ajournés.

L'ordre du jour est ainsi adopté, et la séance est levée à quatre heures trois quarts.

Lyon, le 25 décembre 1848

Citoyen rédacteur,

Permettez que je vous dise un dernier mot sur les associations d'ouvriers, pour avoir la vie à bon marché.

Il est des socialistes qui voudraient que toutes les associations individuelles n'en formassent qu'une, et que le fonds capital fût commun, ainsi que l'administration unique. Mais je crois qu'il y manquerait par ce moyen d'émulation, et qu'à l'époque où nous sommes, il y aurait danger d'agir ainsi; car nous ne sommes qu'à l'état d'essai. Donc, si l'administration est unique et imprime un mauvais principe d'action, le coup de mort est porté à tout le corps social; tandis qu'au contraire, si chaque administrateur a sa direction particulière et son libre essor, en cas de non réussite de quelques associations, les autres continueraient de fonctionner avec succès. Par ce moyen, je pense que nous éviterons des échecs en socialisme, qui a plus besoin de prosélytes que de faire des incrédules par l'insuccès.

A. MORLON.

Lyon, le 23 décembre 1848.

Citoyen rédacteur,

Le président de la République est enfin proclamé et le nouveau ministère composé. Le citoyen Charles-Louis-Napoléon Bonaparte nous avait promis, par son manifeste, un ministère macédoine; il nous a tenu parole.

A côté du citoyen Odilon-Barrot, qui a été le commensal de tous les gouvernements, car sous la restauration (en 1815) il fut chevalier royal; sous Louis-Philippe (en 1830) il fut préfet de la Seine; sous la République (en 1848) il est ministre de la justice; je dis donc à côté du citoyen Odilon-Barrot viennent se placer les citoyens Drouyn de Lhuys, ex-destitué du citoyen Guizot, Léon de Maleville, Léon Faucher, royalistes appartenant à l'opposition de gauche; le citoyen Hippolyte Passy, tiers-parti. Pour nous, ces hommes ne faisaient de l'opposition que pour avoir la régence, c'est-à-dire, pour que nous passions en héritage à un enfant. Mais le citoyen Barrot, s'il salue tous les pouvoirs, ne protège-t-il pas tous les enfants? n'a-t-il pas dit, en accompagnant le duc de Bordeaux à Cherbourg : Voici l'espoir de la France? En faveur de ce pauvre petit comte de Paris, ne voulait-il pas la régence?

Je crois que maintenant il se trouve fort embarrassé; car, placé entre deux affections, il ne sait pour qui se prononcer; c'est pour cela, sans doute, qu'il a appelé à faire partie de son ministère le citoyen Rulhières, qui a donné des gages d'attachement à la légitimité, de laquelle il a été récompensé par des grades et des dignités. Le citoyen Falloux, lui, n'a pas été récompensé encore, mais il est l'ami du citoyen Montalembert, et qui ne sait que ce dernier est le champion du parti prêtre. C'est sans doute du choc des idées émises par ces héros des deux légitimités que le citoyen Odilon-Barrot fixera son choix.

Il est des mauvais plaisants qui vont jusqu'à demander si cet homme si paternel pensera à sa famille sous la République comme il y a pensé sous Louis-Philippe; il y en a aussi qui présumant que le citoyen Bixio, le seul ministre républicain, mais républicain du *National*, devra demander la continuation des forts détachés.

Ce qui préoccupe également beaucoup de personnes, c'est de savoir lequel des deux triomphera, ou de Bugeaud, l'ex-confident de Louis-Philippe, ou du général Changarnier le légitimiste; car tous deux soldats intrépides, ils ont chacun un prétendant à défendre; on finit par conclure qu'ils s'entendent en disant : « Roi pour roi, du président faisons un empereur et donnons-nous la main, » car toujours bon valet put servir un maître. Pour nous, ce que nous pouvons voir de plus trouble, c'est que la République ne peut être en de plus mauvaises mains. Auguste M.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

Audience du jeudi 21 décembre.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MENOUX.

Le 12 octobre dernier, un employé du chemin de fer aperçut, en se levant, une échelle appuyée contre une clôture de l'atelier des machines, dans un lieu où elle ne se trouvait pas habituellement. Voyant là l'indice d'un vol, on fit des recherches et l'on découvrit qu'il avait volé quatre tubes en cuivre jaune, pesant 35 kilogr. Le commissaire de police fut averti le matin même de ce qui venait de se passer. Au même moment, une femme vint le prévenir que dans la rue Dugas-Montbel, derrière la caserne de cavalerie, on venait de découvrir quatre tubes en cuivre dans un tas de fumier. Le commissaire fit replacer ces tubes dans le lieu où ils avaient été cachés et apposta près de là, pendant la nuit suivante, deux agents de police assistés de deux ouvriers du chemin de fer. Entre trois et quatre heures du matin, ils virent deux hommes en blouses s'approcher du tas de fumier, le fouiller et en retirer les tubes en cuivre. Au moment où ils se les chargeaient sur les épaules, les agents de police et les ouvriers se précipitèrent sur eux et tâchèrent de les saisir, un des individus leva un de ces tubes pour en frapper ceux qui voulaient l'arrêter, mais tenu en respect par un pistolet qu'un agent de police avait à la main, il laissa tomber son tube et prit la fuite sans qu'on ait pu le retrouver. Pendant ce temps, on était parvenu à se rendre maître du second, qui fut bientôt reconnu pour être le nommé Riéger, condamné en 1844, à dix ans de prison pour vol sur une grande route.

Riéger, qui a servi avec honneur pendant dix ans dans le 2^{me} régiment de chasseurs d'Afrique, et qui porte encore les cicatrices de nombreux coups de yatagan reçus dans plusieurs affaires avec les Arabes, a constamment protesté de son innocence.

Déclaré coupable comme complice seulement, il a été condamné par la cour à cinq ans de travaux forcés. Les jurés ont immédiatement signé un recours en commutation de peine.

Défenseur, M^r Prémillieux; Ministère public, le citoyen Loyson.

Audience du vendredi 22 décembre 1848.

Le nommé Saunier, âgé de dix-sept ans, comparait sous l'accusation de vol avec effraction et de soustraction frauduleuse. Un vol avait été commis au préjudice de la Dlle Anna Buisson, demeurant rue Centrale; divers objets, tels que bague, bracelet lui avaient été enlevés. La police informée de ce vol ne tarda pas à en découvrir l'auteur; les soupçons se portèrent sur Saunier, déjà condamné à un mois de prison pour vol, et une perquisition fut faite dans son domicile, elle amena la découverte des objets réclamés par la Dlle Buisson. On apprit aussi que divers objets volés au sieur Charlin, chez lequel il habitait, avaient été donnés par Saunier à une fille publique.

Déclaré coupable simplement de soustraction frauduleuse, Saunier a été condamné à deux ans de prison.

Défenseur, M^r Dumont; Ministère public, le citoyen Loyson.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA GUILLOTIÈRE.

Séance du 18 octobre 1848.

Présidence du citoyen COANT, maire.

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre est lu et adopté.

Le citoyen maire donne lecture d'une lettre du citoyen préfet, par laquelle ce fonctionnaire fait savoir qu'il n'a pas cru devoir sanctionner le vote des 10,000 fr. qui devaient être prélevés sur les revenus ordinaires de la ville, pour être donnés en faible à-compte aux fournisseurs de subsistances.

Le citoyen maire fait observer que la décision du préfet semble faire pressentir que les promesses qu'il a faites à la commune de lui allouer 2,500 fr. par semaine, ne se réaliseront pas, et que les secours qu'on attendait de sa sollicitude pour les indigents et les ouvriers sans travail, ne pourront ainsi atténuer les graves embarras de l'administration. Il ajoute que les hésitations contenues dans cette lettre sont capables d'inspirer de sérieuses inquiétudes, en présence de la dette énorme qui pèse sur la ville, et en présence aussi du nombre des familles malheureuses à secourir à l'entrée de l'hiver, et qui cependant avaient droit de compter sur la munificence du gouvernement.

Le citoyen Grivault expose qu'il y aurait de l'inhumanité à diminuer les secours à l'entrée de la mauvaise saison, et qu'il importe que l'administration redouble d'énergie pour se créer des ressources et appeler l'attention du gouvernement sur une position qui a besoin de son aide et de sa protection.

Le conseil, considérant que cette question intéresse les citoyens malheureux qui ont droit aux secours publics, et qu'il y a urgence de subvenir aux nécessités du moment, autorise le citoyen maire à faire de nouvelles démarches auprès de l'autorité supérieure pour solliciter son concours à l'effet d'obtenir de l'Etat une subvention de 100,000 fr. qui seraient affectés aux impérieux besoins de la ville. Il autorise en outre le citoyen maire de s'adresser directement au ministre de l'intérieur, et d'invoquer, en faveur des ouvriers inoccupés et des familles indigentes, les sentiments de philanthropie et de patriotisme qui doivent animer un ministère de la République.

Le citoyen maire donne connaissance au conseil d'une lettre du citoyen préfet, et d'un mémoire présenté par divers propriétaires et habitants du quartier de Béchervin, tendant à obtenir la suppression de la fabrique de produits chimiques des citoyens Esienne et Jalabert. En suite de la lettre préfectorale, le conseil décide que cette question sera étudiée par une commission qui devra prochainement présenter son rapport.

Le citoyen Pierre Gros lit le rapport de la commission nommée pour examiner la demande de la suppression de l'octroi dans la banlieue. Ce rapport, qui conclut au rejet de la proposition du citoyen Collomb, tendant à limiter le rayon de l'octroi aux boulevards d'enceinte est ainsi conçu :

Citoyens,

La commission que vous avez nommée pour examiner la proposition d'affranchir des droits, toute la partie de la commune en dehors du fossé d'enceinte, m'a confié le soin de vous faire connaître le résultat de cet examen.

Le citoyen Collomb, auteur de la proposition, la motive sur les considérations suivantes :

1° La commune de la Guillotière est la seule en France qui, protégée par une ligne continue de fortifications, perçoit des droits d'octroi en dehors de cette enceinte.

2° La mesure proposée permettra la suppression de quatre employés qui coûtent à la commune 3,200 fr. par année, tandis que les produits de la perception de la banlieue ne s'élèvent pas au-delà de 500 fr. ; il en résultera par conséquent une économie annuelle de 2,640 fr.

3° Au moyen de cette mesure et attendu l'obstacle naturel que présente le fossé d'enceinte, la surveillance deviendrait plus facile, et la fraude deviendrait impossible.

Sur le premier point : Si, à l'exception de la Guillotière, toutes les communes protégées par une enceinte de fortifications, ne perçoivent aucun droit en dehors de cette enceinte, c'est par la raison bien simple que cette enceinte marque pour chacune d'elles sa véritable délimitation, ou que la faculté de percevoir l'octroi ne leur a été concédée qu'après l'établissement des lignes de fortifications ; or, sous ces deux rapports la commune de la Guillotière est dans des conditions tout à fait opposées, puisque d'une part sa limite réelle est placée en dehors de la ligne fortifiée, et que de l'autre le droit de perception est de beaucoup antérieur à l'établissement de cette ligne. Cette première partie des considérations présentées par le citoyen Collomb ne saurait faire règle, dès lors qu'il n'y a aucune identité de situation.

Sur le 2^e point : La suppression des quatre employés prévue par le citoyen Collomb, est impossible, lors-même que la mesure proposée serait admise. En effet, le même nombre d'employés continuerait à être nécessaire pour prévenir la fraude, 1^o parce qu'en reportant la ligne d'octroi sur celle du fossé d'enceinte, l'étendue de cette ligne ne se trouverait pas diminuée dans des proportions telles que le service puisse subir aucune réduction d'employés.

2^o Parce que d'après le rapport du préposé en chef lui-même, indépendamment du service purement aux stations d'octroi, il existe un autre service de surveillance ambulante sur toute l'étendue de la ligne ; que ce service est effectué par les employés relevés de garde, et que dès lors le même nombre d'employés continue d'être strictement nécessaire.

En conséquence, et en admettant que les frais de ces quatre employés ne seraient pas couverts par la perception, comme l'annonce l'auteur de la proposition, attendu que leur maintien est indispensable, il en résulte que le produit de cette perception, quel qu'il puisse être, constitue réellement une économie en faveur de la commune ; c'est-à-dire une diminution des charges, et qu'il y a lieu de maintenir cette perception.

Sur le 3^e point : Il est démontré, pour la majorité de la commission, par les raisons énoncées ci-dessus relativement à la nécessité de maintenir le nombre le nombre actuel d'employés ; que les moyens de fraude ne seraient nullement diminués par l'adoption de la mesure proposée. Elle a considéré, en outre, que cette mesure aurait pour effet de permettre aux fraudeurs d'établir dans l'intervalle laissé entre la nouvelle ligne et les limites de la commune et successivement jusqu'aux abords du fossé d'enceinte, des entrepôts nombreux correspondant entre eux, qu'il deviendrait difficile sinon impossible de surveiller.

Enfin, la majorité de la commission a considéré que cette demande de suppression d'octroi qui s'est déjà produite plusieurs fois devant le conseil et a constamment été rejetée, est faite au nom de la partie la moins nécessaire de la commune, qui, étant presque entièrement composée de propriétaires, peut supporter plus facilement les charges de l'octroi.

Et, de plus, que cette suppression de perception amènerait infailliblement la création de nombreux établissements de débits auprès de la nouvelle ligne d'octroi, lesquels, par leur rapprochement des établissements situés à l'intérieur viendraient leur faire une concurrence nuisible et ne tendraient rien moins qu'à ruiner le commerce de la commune et principalement de la Grande-Rue.

Par ces motifs, la commission conclut au rejet pur et simple de la proposition du citoyen Collomb et demande l'ordre du jour.

Après une vive discussion, soutenue par les membres de la commission et les citoyens Collombet, Grillet, le conseil adopte les conclusions de la commission.

(La suite à un prochain numéro.)

Les ateliers étant fermés à l'occasion de la fête de Noël, le *Peuple Souverain* ne paraîtra pas demain ; mais par compensation il paraîtra le jour suivant.

Chronique locale.

Hier soir, a eu lieu, au Colisée, le premier bal masqué de la saison. Il y avait foule, et les amateurs se sont bien promis de ne pas faire défaut aux autres bals qui vont se succéder, pendant tout cet hiver, dans cette salle magnifique et splendidement illuminée. L'orchestre est très bien composé.

Le président de la chambre du commerce de Lyon nous fait parvenir l'avis suivant :

« Afin de faciliter les expéditions de la fin de l'année, le citoyen directeur de l'administration générale des douanes a autorisé les bureaux des douanes de Lyon à rester exceptionnellement ouverts à la disposition du commerce, les 24 et 25 du présent mois, depuis 10 heures jusqu'à 3 heures du soir. »

A l'approche du jour de l'an, où une grande quantité de bonbons se confectionnent, un arrêté du citoyen maire de la ville de Lyon rappelle aux citoyens confiseurs l'ordonnance du 1^{er} décembre 1840 concernant la fabrication des liqueurs, sucreries, dragées, pastillages colorés, etc.

On lit dans la *Sentinelle Populaire* :

« Le citoyen Alloux, notre sous-préfet, est envoyé en la même qualité à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). Ce jeune fonctionnaire, dont le caractère conciliant a pu être apprécié par nos concitoyens sans distinction d'opinions, éprouve de cette sorte de disgrâce un vif regret qui sera partagé, nous n'en doutons pas, par notre population. »

Nous invitons nos concitoyens à bien prendre garde, en sortant de chez eux, de ne pas laisser leur porte ouverte ; car, dans ce moment, sous prétexte de la mendicité, il y a beaucoup de voleurs, diis au *bonjour*, qui mettent la main sur tout ce qu'ils rencontrent lorsqu'ils trouvent ainsi un appartement abandonné.

Plusieurs vols de ce genre ont été constatés depuis huit jours.

On nous assure que l'individu qui a si effrontément arraché la montre d'une dame, sur le quai de la Révolution, a été arrêté par la police dans la journée d'hier.

C'est un condamné libéré qui arrive de la maison centrale de Riom.

Le même individu avait, il y a quelques jours, arraché des mains d'un citoyen sa montre, qu'il réglait au cadran de l'Hôtel-de-Ville, étant sur la place des Terreaux.

Il y a deux jours, un enfant a été surpris au moment où il mettait la main dans le tiroir du comptoir d'un boucher de la Guillotière et allait voler un portefeuille contenant deux billets de banque s'élevant à 500 fr.

Il existe, dans la rue de Puzy, à Lyon, une dame riche, lisant sans lunettes, réglant les comptes de ses fermiers, et qui a atteint sa 100^e année.

Le citoyen Menoux, présidant les assises actuelles, lit aussi très bien sans lunettes, malgré son âge avancé. Nous avons été à même de constater ce fait.

Le pont de la Saône, construit en face du cours du Midi par le citoyen Jules Seguin, a fléchi sous la charge destinée à l'éprouver. La portée du milieu, soutenue par les câbles de fer à la manière des ponts suspendus ordinaires, a parfaitement résisté ; mais les deux portées qui sont de chaque côté du fleuve n'étaient pas reliées avec celles du milieu. Elles étaient soutenues par une charpente en fer excessivement légère et dont la liaison horizontale n'était pas suffisante pour empêcher ses fermures de se tordre ; ce qui n'aurait probablement pas eu lieu si un système de triangulation avait consolidé les parties inférieures de la charpente de manière que la torsion en fût devenue impossible. C'était un système nouveau, mais incomplet relativement aux calculs des charges à supporter. Celui du Rhône, construit par le même ingénieur, et qui est chargé depuis hier, semble devoir résister parfaitement à l'épreuve. (*Salut Public*).

Hier soir, la brillante troupe équestre de M. Soullier a inauguré la salle dans laquelle elle s'est installée au Jardin-d'Hiver. Il est inutile de faire un nouvel éloge de cette troupe, si justement appréciée, tout ce qu'on pourrait en dire resterait bien au-dessous de la vérité. Chaque représentation présente un attrait nouveau, et le répertoire de la troupe, d'ordinaire si restreint dans les exercices de ce genre, semble être inépuisable grâce au zèle de M. Soullier.

Spectacles du 24 décembre.

GRAND-THÉÂTRE. — La Part du Diable, opéra-comiq. ; un Chef d'Œuvre inconnu, vaud. ; Divertissement.

CÉLESTINS. — Le Maréchal Ney, drame ; Tiridate, vaud. ; Jeanne-Mathieu, vaud.

JARDIN-D'HIVER. — Représentation extraordinaire de la troupe équestre de M. Soullier.

Départements.

On lit dans le *Courrier de la Moselle* :

« Les républicains de Metz viennent de perdre un de leurs hommes les plus purs, les plus droits, les plus dévoués, M. Lambry, lieutenant-colonel de la 2^e légion de la garde nationale, cédant à une sorte d'exaltation politique, et, peut-être, désespérant trop tôt de la cause pour laquelle il avait combattu toute sa vie, s'est tué avant-hier d'un coup de pistolet. »

« M. Lambry, qui joignait à toutes les vertus du citoyen toutes celles de la famille, était aimé et estimé de tous ceux qui le connaissaient. Sa mort a causé en ville la plus triste et la plus douloureuse sensation. »

Bourse de Paris, du 21 décembre 1848.

Cinq pour cent.....	75	15	Emprunt Romain.....	64	00
Dito, fin courant.....	76	25	Emprunt Belge 1840....	84	5/8
Trois pour cent.....	45	75	Actions de la banque....	1720	20
Dito, fin courant.....	46	75	Obligations de la ville..	1185	00
Quatre pour cent.....	00	00	Obligation piémontaise..	840	00
Rente de Naples.....	00	00	Quatre canaux.....	00	00
Dette active d'Espagne..	00	00	Jouissance des 4 canaux..	00	00

CHÉMIN DE FER.

Saint-Germain.....	340	Orléans-Bordeaux.....	386	25
Versailles, rive droite. d.	436	25 Nord.....	388	75
— rive gauche..	415	» Paris-Lyon.....	341	25
Paris-Orléans.....	730	» Paris-Strasbourg.....	322	50
Paris-Rouen.....	446	25 Tours-Nantes.....	400	00
Rouen-Havre.....	220	» Montereau.....	167	00
Marseille-Avignon.....	190	» Dieppe.....	00	00
Strasbourg-Bâle.....	85	» Charleroy.....	00	00
Centre.....	247	25 Lyon-Avignon.....	00	00
Amiens-Boulogne.....	200	» Fampoux.....	00	00

Le directeur-gérant, FAURES.

Imprimerie de veuve Arx, gr. rue, Mercière, 44.

ANNONCES.

Rhumes, Toux, Catarrhes.

Ce pectoral que les médecins prescrivent contre les maladies de poitrine, dont la réputation s'accroît chaque jour, est le sirop pectoral de Mon-de-Veau, préparé par Quer aîné. Il calme la toux, facilite l'expectoration et la respiration, apaise l'irritation, les douleurs d'estomac et répare les forces.

Se vend toujours à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, 31.

Prix : 2 fr. la bouteille, et 2 fr. 25 cent. dans les dépôts.

AVIS. Le sieur DAUDER, tailleur, depuis longtemps connu pour la spécialité du pantalon, afin d'être utile à toute la société, vient offrir ses services à MM. les amateurs de ce vêtement. Il assure la coupe la plus gracieuse pour tout genre de pantalons ; il fait à façon et au comptant. Son domicile est rue des Bouchers, 18, à Lyon ; il se rend à domicile.

A VENDRE.

Une Machine à vapeur, de la force d'un fort cheval, avec sa chaudière et tous ses accessoires. S'adresser, port des Cordeliers 57, au concierge.

PRIX FIXE.

GRANDS MAGASINS DE MEUBLES,

Qua Bon-Rencontre, 67, près le pont l'Hôtel-Dieu.

Le propriétaire des magasins ci-dessus tient un grand choix de meubles de tous genres, riches et ordinaires ; tapisserie première confection ; glaces et pendules de tous les prix ; enfin tout ce qui concerne l'ameublement complet ; le tout à des prix très-modérés.

Pour faciliter les acheteurs, tous les articles sont marqués en chiffres connus et sont garantis pour deux ans.

Il se chargera dorénavant des déménagements et fait les échanges.

Fabrique de sommiers élastiques à nouveau procédé : dix ans de garantie.

AVIS.

Messieurs les Assurés de la *Compagnie LA SÉCURITÉ*, sont prévenus qu'à partir du 15 courant, les bureaux de ladite Compagnie sont transférés place de la Platière, 2, au premier, dans le cabinet de M. de NESLE, fondé de pouvoirs, seul chargé de régler et payer les indemnités de sinistres, recevoir et donner quittances de toutes primes dues ou à échoir, signer tous avenants, etc.

Les Bureaux sont ouverts de neuf heures du matin à cinq heures du soir, les dimanches et fêtes exceptés.

L'EAU minérale acidule de la source ANDRÉ à St-Galmier, supérieure à celle des sources déjà connues, remplace avec avantage les Eaux de Seltz, naturelles ou factices (*Rapport de l'Académie*), se vend à Lyon, 20 c. la bouteille, et 3 fr. 50 cent. par panier de 20 bouteilles. Cette boisson naturelle, agréable, salubre, d'un usage général et journalier, est moins chère que l'eau fabriquée qu'elle remplace. Magnésienne et bi-carbonatée, elle neutralise les effets pernicieux de nos eaux potables sélétiennes.

Dépôt central à Lyon, siège de la Société, chez ANDRÉ, co-propriétaire administrateur, Place des Célestins, 6. (Le verre se paie 15 c. en sus, et se reprend au même prix.)

